Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260605-2026_42-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
□ : **02.99.42.03.33**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 12/06/2026
Et
Publication ou notification du : 12/06/2026

L'an 2026, le 5 juin 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, Mme MABILLE Marie, M. LEDUC Valentin, M. NOËL Franck, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents :

Absents ayant donné procuration : Mme DELGADO Céline à Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier à M. MOULARD Hugues, M. COUGOULAT Erwann à Mme SAPIN Alexandra, Mme PINGIER Emmanuelle à Mme LEDUC Véronique.

A été nommé secrétaire : M. MOULARD Hugues

26-42 – FINANCES – CONTRAT DE SERVICE – PRESTATION DE BALAYAGE AVEC THÉAUD

THÉAUD SAS de Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine) assure sur la commune de LASSY les missions de balayage, de nettoiement des caniveaux et places publiques.

Le contrat de service est arrivé à échéance le 31/12/2025.

Étant satisfait de la prestation accomplie jusqu'à présent, il est proposé la passation d'un nouveau contrat avec la société THÉAUD SAS sur les bases suivantes :

- Tarif horaire 2026 : 130,00€ HT ; pour 6 passages annuels de 3 heures, soit un total de 2 340.00€ HT soit 2 574,00€ TTC

- durée du contrat : 1 an, du 1er avril au 31 décembre 2026, pouvant être renouvelé 2 fois.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260605-2026_42-DE

Les rues concernées par le balayage sont les suivantes :

- Rue de la Mairie
- Rue Jean Fontaine
- Rue de la Vallée
- Rue Pierre Marie Josse
- Place St Martin
- Rue du Presbytère
- Rue du Pâtis
- Rue de la Croix St Michel
- Rue de la Chevardière
- Rue de la Touchette
- Allée de la Chesnaie

Il est indiqué que les services ont sollicités d'autres entreprises en 2025, sans obtenir de propositions. En conséquence, les services n'ont pas trouvés utiles de solliciter une nouvelle fois en 2026.

Néanmoins pour l'année prochaine, une consultation plus large sera effectuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la passation d'un contrat avec THÉAUD SAS dans les termes précités

- De DONNER à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

